

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 10 (1922)

**Heft:** 141

  

**Artikel:** Le sursalaire familial : (quelques réflexions suscitées par un récent article)

**Autor:** Gueyraud, J.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-257384>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dimanche dernier à Genève, qui nous auraient directement touchées, nous femmes, si en 1919 et en 1921, on avait voulu nous considérer comme des citoyennes...

Que pouvons-nous bien dire qui soutienne la comparaison ?

Peu de choses, vraiment, cette quinzaine. Une bonne nouvelle toutefois, c'est que le Sénat français paraît définitivement décidé à discuter du suffrage féminin le 30 mai prochain. Espérons que de nouveaux attermoissements ne surgiront pas; espérons surtout que le Congrès annuel de l'Union française pour le Suffrage, qui se réunit à Clermont-Ferrand les jours de Pentecôte, aura une victoire à enregistrer. Fût-ce même une défaite, il vaut mieux, nous semble-t-il, pour nos amies suffragistes, sortir de cette énervante période d'attente que les Pères de la Patrie se sont entendus à prolonger depuis trois ans par des méthodes dilatoires dont ils ont le secret, et pouvoir recommencer carrément une campagne sur des bases nouvelles. Car, quelle est la suffragiste qui, prévoyant l'insuccès, ne prévoit pas en même temps la nouvelle tactique à adopter et la ligne de conduite à suivre pour reprendre la bataille ?

En Allemagne, on nous signale un nouveau succès féministe: l'admission des femmes aux fonctions de jurés, de juges de paix, voire même de procureur général, et la proposition excellente, actuellement étudiée par une Commission du Reichstag, qu'une femme soit légalement attachée à toute ambassade aliemande pour s'occuper spécialement des intérêts des femmes ressortissantes de ce pays qui se trouvent à l'étranger. La Pologne vient de suivre l'exemple de l'Allemagne en ce qui concerne les femmes juges de paix, mais en s'appuyant surtout sur le précédent créé par l'Angleterre, où l'on annonce justement la désignation de deux femmes encore dans une série de douze nominations. Mais pourquoi faut-il qu'à ces bonnes nouvelles le gouvernement britannique nous oblige à opposer celle, fort mauvaise, du licenciement d'un certain nombre d'agentes de police pour les remplacer... par des soldats démobilisés ? Là est une des grandes batailles qu'a à soutenir à l'heure actuelle le féminisme anglais : la lutte pour que des femmes qualifiées, ayant acquis par la pratique ou même par des études spéciales, une expérience précieuse, pouvant rendre à la collectivité des services signalés par l'emploi de leurs qualités essentiellement féminines, ne soient tout à coup, sous prétexte de patriotisme, brusquement écartées de fonctions qu'elles remplissaient au mieux, et ainsi privées de leur gagne-pain.

Chez nous, vient enfin d'être résolue la question pendante depuis près d'une année du pastorat féminin dans l'Eglise nationale de Zurich. S'inclinant devant l'arrêté du Tribunal Fédéral, et renonçant pour le moment à provoquer la loi cantonale qui permettrait à M<sup>lle</sup> Pfister de succéder à M. Bolliger, la paroisse de Neu-Münster va élire un pasteur masculin. Et M<sup>lle</sup> Pfister devra se contenter du titre et des fonctions d'auxiliaire de paroisse (*Gemeindehelferin*). C'est tout de même dommage.

E. Gp.

## Le sursalaire familial

(Quelques réflexions suscitées par un récent article<sup>1</sup>)

Il en est du sursalaire familial, comme de la participation aux bénéfices, comme de toutes ces réformes de notre système actuel de salariat préconisées par quelques esprits généreux : à première vue on s'en enchante et on ne comprend pas que ceux

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* du 25 avril 1922.

qui doivent en bénéficier ne les accueillent pas avec un plus vif enthousiasme. Puis, à la réflexion, des objections naissent, des réserves se forment, et l'on en vient à se poser la question si ces systèmes nouveaux constituent véritablement et jusque dans leurs conséquences dernières le progrès sous l'angle duquel on nous les présente ?...

Pourquoi, se demande-t-on d'abord, n'est-on pas plus favorable dans les milieux ouvriers conscients à la répartition des bénéfices qu'au sursalaire familial ? La réponse est facile pour tous ceux qui ne croient pas que l'augmentation du gain quelle qu'elle soit est l'unique visée du travailleur : participation aux bénéfices et sursalaire familial ne constituent pas un salaire, une rémunération de la valeur du travail, mais un don supplémentaire, un cadeau, dans des circonstances spéciales, et qui peut varier avec ces circonstances suivant la bonne volonté de l'employeur. La participation aux bénéfices... très joliment assurément si l'ouvrier est admis à vérifier la comptabilité, le bilan, à contrôler lui-même les bénéfices auxquels il a contribué de par son travail, et à en fixer lui-même sa part, d'accord avec l'employeur. Seulement, ceci ressemble plutôt au système de la coopération de production, alors que, avec la participation aux bénéfices, telle qu'elle est habituellement pratiquée, c'est l'employeur seul qui, une fois les frais couverts, et le capital rémunéré, établit le chiffre du bénéfice et décide le pourcentage, forcément variable suivant les années, qui en sera attribué à l'ouvrier. Alors celui-ci, devant ce double inconvénient de la variabilité de cette participation et de la dépendance économique à l'égard de son patron dans laquelle il est maintenu, ne veut rien de ce système, et préfère à ces aléas et à cette infériorité le salaire fixe, qui est son dû et non pas le résultat de la disposition plus ou moins altruiste de celui qui l'emploie. Etat d'esprit que nous avouons comprendre fort bien. Etat d'esprit qui se retrouve à l'égard du sursalaire familial. Car là aussi il s'agit d'un don, et non pas d'un dû. C'est en un sens une aumône que reçoit un inférieur d'un supérieur et non pas le résultat d'un contrat librement consenti entre deux parties égales. Et en outre, chose plus grave, c'est la déviation du principe qui sert de base aux tractations économiques, soit que le salaire est la rémunération de la valeur du travail. Or, quitter un principe pour s'aventurer en plein inconnu économique... est-ce un système bien recommandable ? Ne devons-nous pas tout particulièrement le redouter, nous autres féministes, qui étayons notre revendication à *travail égal salaire égal* sur ce principe même que c'est le travail qui est rémunéré et non les besoins du travailleur, et qui serions ainsi privées d'un de nos meilleurs arguments de théorie ?

— Mais, répondront les partisans du sursalaire familial, tout principe est revisable en tout temps, et parce que notre système actuel de salariat a été basé sur celui-ci, cela ne signifie pas qu'il soit intangible comme l'expression de la perfection. Car il est indéniable que, même en supposant des salaires arrivés à un taux fort élevé, la même rémunération constituera une large aisance pour l'ouvrier célibataire et au contraire un train de vie fort réduit pour celui qui a charge de famille. On peut citer à ce sujet (et nous l'avons entendu faire) des enquêtes fort probantes. Vous-mêmes, féministes, y gagneriez dans votre lutte pour l'égalité de salaires, car que répondez-vous lorsqu'on vous fait remarquer l'injustice de payer le même traitement à une dactylographe célibataire qu'à un commis père de plusieurs enfants ? Le sursalaire rallierait du coup, de ce fait, des partisans à l'idée de l'égalité de salaire. Alors ?

— Cela est certain, et c'est justement ce qui constitue un des nœuds du problème et nous empêche de repousser tout d'une

pièce l'idée du sursalaire familial. Et pourtant, nous avons encore bien des réserves à aligner.

*Premièrement*, qu'appelle-t-on une charge de famille ? Les exemples schématiques cités dans l'article précédent du *Mouvement Féministe* ne mentionnent que les enfants, d'où nous pouvons déduire que la conception de la famille des promoteurs du sursalaire est la conception classique : père, mère, et plusieurs enfants. Admettons même comme certain ce que l'on ne nous a pourtant pas affirmé : que, si la famille ne compte pas ou plus de père, ou encore un père indigne, le salaire est payé dans des conditions identiques à la mère. Mais, à cette famille théorique, ne pouvons-nous pas opposer des cas, constamment rencontrés dans la pratique, de familles composées d'un ou d'une célibataire ayant la charge de parents âgés, de deux célibataires vivant en commun et dont l'une, malade, doit être entretenue par l'autre, de ménages sans enfants dont un membre ne peut pas pour cause de santé contribuer au gagne-pain commun, etc., etc... Qu'arrive-t-il ici ? Le sursalaire sera-t-il payé exactement comme dans les autres cas ?

*Deuxièmement*, si nous renonçons à notre fameux principe que la valeur du travail est la base du salaire, il nous faut le remplacer par un autre, sous peine d'errer au hasard, privés de directives fondamentales, et quel sera-t-il alors ce principe ?

— Mais le développement de la famille, répondront en chœur les partisans et du salaire familial, et du vote familial, et de toute cette tendance moderne à remplacer par la famille l'individu, base jusqu'ici de notre organisation sociale.

Et voilà posé dans toute son ampleur le complexe problème.

Que l'on nous comprenne bien. Nous ne sommes point de celles qui, par égoïsme, peur des responsabilités, crainte des charges matérielles ou morales, proclament avant tout le droit pour chacun de vivre sa vie comme il lui plaît. Au contraire, nous plaçons si haut la valeur de la famille que nous estimons qu'une des belles tâches du féminisme est justement, par l'éducation qu'il donne à la femme, par l'ouverture d'horizon qu'il lui amène, par le sentiment de solidarité envers la collectivité qu'il éveille ou stimule chez elle, de lui permettre de mieux remplir ses devoirs au sein de la famille. Nous protestons de toutes nos forces contre les théories malsaines et aveuillantes

qui abrogent tout sentiment de responsabilité à l'égard de la création de la vie, et qui, sous des prétextes sociologiques, ne sont souvent qu'un moyen de rendre impuni le plaisir, au sens le plus bas de ce terme<sup>1</sup>. Mais nous nous demandons d'autre part, si, dans un désir louable de réaction contre cette tendance, ceux qui prêchent la valeur des grandes familles, la nécessité de la repopulation en masse, ne se sont pas laissés entraîner trop loin, ne se sont pas laissés aveugler à leur insu par un militarisme d'autant plus inquiétant qu'il est déguisé ? Car, parmi ceux qui ont lancé dans le monde économique la notion de la prime à verser à chaque ouvrier par enfant qui lui naît, ne s'en trouverait-il pas qui, comme Napoléon, voient avant tout, dans chacun de ces enfants un futur soldat ? et n'est-ce pas faire le jeu de l'infamie de la guerre que d'abonder trop précipitamment dans leur sens ? Et d'ailleurs, même en supposant que le plus pur esprit de reconstruction pacifiste les anime, y a-t-il un intérêt véritable de progrès pour l'humanité dans la procréation de familles nombreuses, sans égard aux tares héréditaires qui pèsent trop souvent sur les procréateurs ? Que gagnera la collectivité à l'existence d'une foule d'enfants alcooliques, rachitiques, épileptiques, anormaux, si ce n'est la création d'un nombre proportionné d'asiles et d'instituts ? et ne serait-il pas plus sage, dans cet intérêt même de la race que l'on nous propose constamment, de favoriser la qualité au lieu de la quantité ? D'autre part, les chiffres d'allocation par enfant qui nous ont été cités sont-ils vraiment suffisants pour décharger les parents de tout souci matériel à l'égard de leur progéniture ? Croit-on vraiment et sincèrement dans les milieux patronaux français qui, les premiers, instituèrent le sursalaire familial, que l'on élève un enfant avec 20 fr. par mois ? et que cette somme puisse être autre chose qu'un appoint au salaire du père ou de la mère ? Et n'y a-t-il pas dès lors quelque ironie de parler d'encouragement donné à la natalité ?

Et enfin, nous sommes toujours frappée de constater que dans ce domaine de la propagande directe ou indirecte pour la natalité, ce sont les hommes qui décident et tranchent, et que

<sup>1</sup> C'est de cet esprit que s'est, par exemple, inspirée l'Union des Femmes de Genève dans sa campagne au sujet des sages-femmes dont il a été question ici même. (*Réd.*)

## Impressions sur les écoles de Londres

(suite et fin)<sup>1</sup>

### L'Enseignement secondaire

La « Secondary School », ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, n'est pas seulement l'école secondaire au sens que nous accordons habituellement à ce mot en Suisse ; un très grand nombre de ces écoles possèdent des classes primaires, même enfantines quelquefois, mais qui sont alors payantes. Les jeunes filles y portent l'uniforme classique de l'écolière anglaise, composé d'une blouse de teinte claire, sur laquelle est passé une sorte de fourreau bleu marine à grands plis, allant jusqu'aux genoux et marqué à la taille par une ceinture. Ce costume assez pratique, a l'avantage de tout uniforme qui égalise les différences sociales extérieures ; et comme il est très court, il permet de suivre les leçons d'éducation physique sans un costume spécial. Le personnel enseignant ne sort pas des écoles normales, mais de l'Université où l'on passe un minimum de trois ans.

Une des « Secondary Schools » visitées a une grande Aula (dans laquelle se fait la prière du matin, on ne lit que l'Ancien Testament, car l'école compte un grand nombre d'Israélites) contenant une bibliothèque mise à la disposition des élèves, sans contrôle ; elles ne doivent avertir la bibliothécaire que si elles emportent un livre à la maison. Le silence est une *tradition*

dans cette pièce, je puis vous assurer qu'il est parfaitement observé, sans discipline coercitive d'aucune sorte, et qu'il règne une telle atmosphère d'honnêteté que jamais les livres ne disparaissent. Cette loyauté est également un trait remarquable du caractère anglo-saxon ; je pourrais vous citer telle église romane de Douvres dans laquelle les cartes-vues qui s'y rapportent sont sur une petite table, ayant à côté d'elles une assiette, les visiteurs y mettent le prix des cartes achetées par eux<sup>1</sup> ! L'école possède aussi un vaste préau, une plaine de jeux gazonnée, un emplacement avec deux « goals » fixés pour le « basket ball » et enfin un tennis. Nous avons visité d'autres écoles secondaires pour jeunes filles ou jeunes gens, toutes possèdent plaine de jeux et tennis ; l'une d'elle située près de chez moi dans l'Ouest de Londres, n'avait pas de tennis à elle, mais utilisait les deux « courts » de tennis du square dans lequel elle était située. Ceci est un des côtés pittoresques de Londres ; presque tous les squares dont la superficie est suffisante, possèdent un ou plusieurs tennis sur pelouse ; à côté des « bus » qui roulent, au-dessus des chemins de fer souterrains qui secouent les entrailles de la gigantesque cité, jeunes et vieux manient la raquette avec le même flegme que si l'on était à la campagne, bien loin de toute vie trépidante !

Le corps enseignant de l'école dont je viens de vous parler se distinguait par son allure nettement pacifiste. On sentait que la

<sup>1</sup> Nous avons constaté le même fait dans une cathédrale de Cornouailles (*Réd.*)

<sup>1</sup> Voir le *Mouvement Féministe* des 25 mars, 10 et 25 avril 1922.

l'avis des femmes n'est presque jamais demandé. On ne semble pas avoir l'idée que cela puisse les intéresser ! Il paraîtrait presque même que cette question ne les concerne pas tant nos réformateurs — que l'on ne peut pourtant pas accuser d'avoir gardé leur foi dans le rôle de la cigogne ! les passent sous silence avec désinvolture ! Et pourtant leur manière de juger de cette question ne serait-elle pas aussi utile à entendre ?

Nous ne voudrions pas que ce qui précède soit interprété comme une opposition de parti-pris à la notion du sursalaire familial. Car nous ne demandons qu'à améliorer le sort souvent si dur, qu'à faciliter la vie souvent si pénible, de ceux qui travaillent, et toute réforme dans ce sens mérite d'être sérieusement étudiée. Mais ne convient-il pas d'autre part d'éviter les emballements faciles, source souvent de déceptions, lorsqu'il faut constater que le remède a marché à l'encontre de ce que l'on en attendait ? Nous serions très heureuse toutefois qu'un autre collaborateur ou une autre lectrice du *Mouvement* voulût bien reprendre nos objections pour les réfuter. Car de ces échanges de vues ne peut naître qu'une compréhension plus large, en même temps qu'ils constituent un élément de cette éducation sociale et économique que nous ne cessons de réclamer pour la femme.

J. GUEYBAUD.

## De-ci, De-là...

### Sport féminin.

La dernière semaine d'avril ont eu lieu à Monte-Carlo des jeux athlétiques féminins, qui non seulement ont obtenu un énorme succès, mais encore, à notre avis, ont prouvé les qualités d'agilité, d'endurance et de *self control* auxquelles peuvent parvenir les femmes tout comme les hommes. Huit pays étaient représentés, parmi lesquels la Suisse, par la Section féminine de l'Urania F. C. Genève. Nos compatriotes ont partout obtenu un rang très honorable, notamment à la course (classées deuxième) et au lancement du javelot, où M<sup>lle</sup> Pianzola a remporté la première place, laissant derrière elle des sportives aussi expérimentées que des Anglaises ou des Tchécoslovaques.

Ceci ne fait-il pas penser à telle statuette antique de femme, toute de souplesse et d'élan, et que nous voilà loin du type de la jeune fille engoncée dans sa crinoline ou étranglée dans son corset qui fut l'idéal de nos grand'tantes !

guerre avait laissé une trace profonde et douloureuse dans le cœur de toutes ces femmes ; j'ai constaté chez la directrice, qui m'a du reste laissé l'impression d'une femme d'élite, j'ai constaté, dis-je, une crainte extraordinaire de tout esprit de compétition. Dans son école, on fait peu de matches interscolaires de basket ball, et si elle pouvait ne pas tenir compte du formidable courant sportif actuel, elle les supprimerait complètement.

Les jeunes filles de 13 à 17 ou 18 ans ne sont plus groupées en classes, mais en « maisons », dont chacun porte le nom d'une ville célèbre par ses collections d'œuvres d'art : Florence, Rome, etc. On vise ainsi à développer l'esprit de coopération tel qu'il existe dans le jeu, car, c'est dans cet esprit, que réside la grande valeur psychologique du jeu au point de vue éducatif. Chaque maison comprend environ 25 jeunes filles et à sa tête une maîtresse dont le rôle est d'être « tutor » c'est-à-dire conseiller d'études ; elle aide les élèves à établir leur horaire, leur programme, et veille à ce que celui-ci soit composé suivant une norme, mais en tenant compte pourtant des facultés individuelles (système des classes mobiles des écoles nouvelles). Chaque maîtresse spéciale est naturellement seule juge et responsable de sa branche et du développement ou de la somme de connaissances de chaque élève. Ce système donne une grande place à l'option et il serait inexact de ne pas reconnaître que l'école m'a laissé une forte impression d'ordre et de discipline. Permettez-moi de souligner en passant que l'éducation physique n'est jamais optionnelle et qu'il est bien spécifié qu'elle doit être suivie chaque trimestre. Il m'a paru du plus haut intérêt de voir une école officielle de jeunes filles, conduisant à la maturité, organisée sur des bases tout-à-fait nouvelles, bases que j'ai

### Ceux qui s'en vont.

On apprendra avec regret la mort de M. Jean Finot, directeur de la *Revue*, mais surtout connu dans nos milieux par son active propagande antialcoolique et féministe. Fondateur de la Société antialcoolique l'*Alarme*, il venait de publier, il y a quelques semaines à peine, un ouvrage important, *Sa Majesté l'Alcool*. En matière de féminisme, son volume *Préjugé et problème des sexes* est devenu classique, et par sa collaboration aux journaux féministes français, par les articles qu'il répandait dans la grande presse, par son optimisme réconfortant, et sa claire vision de ce que pouvait et devait être notre cause, il lui a rendu les plus grands services. Le féminisme français tout particulièrement fait ici une perte sensible.

### Une femme compositeur de musique

On vient de représenter à Nice avec grand succès un opéra comique *Fleur de Pêcher*, écrit sur un conte chinois par M<sup>me</sup> Cécile Simon, déjà auteur de plusieurs poèmes symphoniques, de mélodies, etc., et qui, chose tout spécialement intéressante pour nous, est la fille d'une féministe française bien connue, M<sup>me</sup> Eugène Simon. Qui donc pourra dire maintenant : a) que les femmes n'ont pas une mentalité créatrice ; b) que le féminisme est une doctrine de morose stérilité?...

### Les 93 ans d'une pionnière du suffrage féminin.

C'est de Mrs. Haslam qu'il s'agit, dont l'anniversaire a donné lieu récemment, à Dublin, à une touchante manifestation de reconnaissance de la part des Associations féministes de Grande-Bretagne. Malheureusement, M. Haslam, qui fut le collaborateur fidèle et dévoué de sa femme dans tout son long travail suffragiste, et qui eut aussi fermement qu'elle foi dans la justice de cette cause, n'est plus là pour partager avec elle la gratitude émue de celles qui doivent tant à ce couple bienveillant et convaincu.

### Enseignement privé et contrat de travail.

On nous écrit :

C'est un auditoire malheureusement trop restreint que M. Albert Picot, avocat, a tenu sous le charme de son exposé clair et vivant, pendant toute une soirée, dans une séance organisée sur ce sujet par l'Association professionnelle de l'Enseignement libre. Les engagements réciproques que contractent le professeur et celui qui l'engage sont prévus dans le Code des Obligations et soumis aux mêmes conditions que tout autre contrat liant un employeur et un employé. Ce contrat prend naissance à l'instant où deux volontés s'accordent, et il peut être conclu par simple consentement oral et même tacite. Une fois conclu, le contrat exerce son action, et si l'employé a pris l'engagement d'exécuter lui-même et en conscience le travail promis, par le même fait l'employeur s'engage à procéder au paiement du salaire avec ponctualité. Enfin, point essentiel, quand et comment le contrat prend-il fin ? Ceci est une question importante, car trop souvent, dans le public on croit pouvoir, sans aucun avertissement préalable, donner congé à un professeur, qui se trouve parfois ainsi être dans de tristes conjonctures. Lorsque le contrat est fait sans qu'on fixe la durée d'engage-

ment souvent entendu qualifier d'utopistes et d'irréalisables. Mais il est de la plus grande évidence qu'un essai semblable ne peut être tenté qu'avec un personnel enseignant intimement persuadé de l'excellence de ce système, et qui considère sa tâche avec un haut idéal moral ; sans cette condition *sine qua non* on irait au devant d'un échec certain. Nous avons rencontré ce système de « maisons » dans d'autres « secondary schools », même dans une « central school », mais il est alors employé surtout afin que les élèves aient elles-mêmes la discipline en main et que le bon ordre de l'école soit leur œuvre. Dans une école vue à Croydon par exemple, il n'y a pas de coercition et c'est le comité directeur des quatre maisons qui admoneste ses compagnes lorsque leur conduite laisse à désirer.

### L'Éducation physique.

L'éducation physique tient une large place dans les programmes scolaires anglais et je m'en voudrais de ne pas vous en dire quelques mots.

Au point de vue méthode, tout ce que j'ai vu m'a donné une grande satisfaction : on applique partout les grands principes du génial Suédois Pierre Henri Ling. Cela m'a paru du plus haut intérêt que de voir ce peuple, sportif par excellence, en arriver à adopter pour ses écoles, son armée et sa flotte, ce que l'on a appelé la « gymnastique suédoise ». J'ai vécu à nouveau les fortes impressions que j'ai ressenties en Suède lors de mes études à l'Institut Royal et Central de Gymnastique à Stockholm. On considère le professeur d'éducation physique comme l'égal d'un professeur de latin ou de mathématique et l'on n'a pas pour lui ce léger sourire protecteur qu'il rencontre encore si fréquemment chez nous. Dans telle « secondary school » l'en-